

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

CX 3/15

CL 2010/54-LAC
Novembre 2010

A: Services centraux de liaison avec le Codex

Organisations internationales intéressées

DE: Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
Fax: +39 (06) 5705 4593
Courrier électronique: codex@fao.org
Viale delle Terme di Caracalla, 00153, Rome, Italie

OBJET: DIFFUSION DU RAPPORT DE LA DIX-SEPTIEME SESSION DU COMITE DE COORDINATION FAO/OMS POUR L'AMERIQUE LATINE ET
LES CARAÏBES (REP11/LAC)

Le rapport de la dix-septième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-quatrième session (Genève, Suisse, 4-9 juillet 2011).

PARTIE A QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA TRENTE-TROISIÈME SESSION

Avant-projets de norme à l'étape 5/8 de la procédure

1. Avant-projet de norme régionale du Codex pour la coriandre du Mexique (par. 60 et Annexe II).
2. Avant-projet de norme régionale du Codex pour la lucuma (par. 67 et Annexe III).

Les gouvernements et les organisations internationales intéressées qui souhaitent formuler des commentaires sur les documents susmentionnés, devraient le faire, par écrit, en conformité avec la procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés (Partie 3 - Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés, Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), à l'adresse ci-dessus, **de préférence par courrier électronique**, avant le **28 février 2011**.

PARTIE B DEMANDE D'INFORMATIONS

3. Questions d'intérêt régional (par. 146).

Les gouvernements souhaitant présenter des thèmes (y compris un document de travail) sur des questions d'intérêt régional à examiner lors de la prochaine session du Comité peuvent les adresser à l'adresse susmentionnée, **de préférence par courrier électronique**, avant le 15 juin 2012.